

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

Absents : Pierre LETIEVANT, pouvoir à Danielle RANGER

Secrétaire de séance : Mickaël BLACHON

L'appel est formulé par Mireille TARDY, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 38.

Après accord des élus, les votes auront lieu à mains levées.

Approbation du Procès-Verbal du 12 avril 2023.

Ordre du jour :

1. *Contrat de service.*
2. *Questions diverses.*

1- **Contrat de service (2023-032) :**

Madame le Maire donne la parole à Danielle RANGER.

Considérant l'absence prolongée de l'agent titulaire en charge de la cantine, de la garderie et du ménage et afin d'assurer la continuité desdits services, il est proposé de mettre en place un contrat de prestation de services.

Ce contrat de prestation sera conclu sans durée planifiée, il se poursuivra selon les besoins de services. Il débutera le 12/05/2023. Il ne sera pas renouvelable tacitement, sauf convention contraire entre les parties. Le Prestataire s'engage à accomplir sa mission selon un calendrier établi au préalable avec le Client.

Les sommes prévues seront payées par virement à la fin de chaque mois au tarif horaire de : 15,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE d'accepter la convention de contrat de services avec la Société « Eva BOUDARD » et d'autoriser le Maire à signer tous documents y afférents.

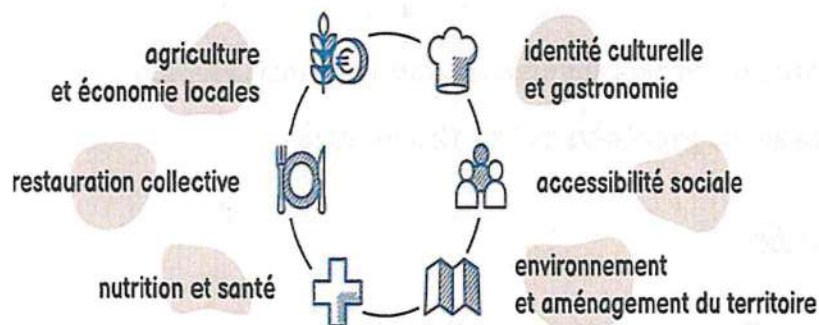
Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2- Questions diverses :

- Madame le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les ventes des parcelles suivantes :
A1173, A1679, A1309, A1312, A997.
- Madame le Maire informe que la commune de Rochetaillée a souhaité mettre en place une navette au départ de la Croix de Chaubouret arrivée à Rochetaillée lors du festival des légendes afin que les habitants de Tarentaise, du Bessat, Graix, Colombier, St Julien Molin Molette, Thélis la Combe etc ... puissent se rendre sur place la RD8 étant fermé au croisement avec la RD37.
Le coût est d'environ 2000 euros et ne peut pas être pris en charge par la ville de Saint-Etienne qui finance déjà toutes les activités proposées gratuitement à tous les spectateurs. La communauté de communes des Monts du Pilat a refusé de prendre en charge le coût de la navette. Les riverains souhaitant se rendre au festival devront donc faire route vers à St Etienne par la RD82 et prendre une navette au niveau du Zénith.
- Danielle Ranger rapporte les grandes orientations du « *Projet Alimentaire Territorial* ». Des ateliers de co-construction sont en cours avec les agriculteurs, les habitants, les entreprises et les élus du territoire. Le but étant de définir un projet commun pour faire face aux problèmes sociétaux, économiques et environnementaux.



- Bernadette Tranchand fait part de sa visite des espaces verts à St Julien Molin Molette avec la participation du Parc du Pilat et souhaite proposer à la commune de Tarentaise la plantation de plantes vivaces en lieu et place des plantes annuelles.
- Bernadette Tranchand informe que le journal "Le Progrès" souhaite présenter une page sur le sentier des planètes de Tarentaise dans la rubrique "sortir".
- Information Communauté de Communes ==>
 - Commission communication : Illiwap fonctionne très bien pour toutes les communes, l'agenda n'est pas utilisé à Tarentaise
 - Coût du journal de la CCMP : 9000 euros – distribution du journal : 1400 euros
 - La Loire apparaît enfin dans le Guide du Routard depuis juin 2022.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 40 minutes.

Signatures

Mireille TARDY,
Maire



Mickaël BLACHON,
Secrétaire de séance